

Réunion du 3 juin 2024

OA de la LFBTA

Procès-verbal

Liste des présences

Nom	Fonction	Présent	Absent
Manuel PEREMANS	Président – Trésorier	✓	
Toni DI PIERDOMENICO	Arbitrage	✓	
Aude NESTE	Secrétaire générale	✓	
Frédéric ADAM	Sport	✓	
Sophie VAN DE BORNE	Communication	✓	
Laurence KIPS	HR	✓	
Philippe D'HONT	Logistique – Ethique	✓	
Thierry NICOLAY	Secrétaire administratif	✓	
Valérie VAN AVERMAET	Directrice technique	✓	

Lieu : Centre Adepts de Loverval

Ordre du jour

1. Première partie – Points de discussion	3
1.1. Ouverture de la réunion.....	3
1.1.1. Validation du PV de la réunion précédente	3
1.1.2. Reprise des TO-DO des réunions précédentes.....	3
1.2. Secrétariat	4
1.2.1. Reconnaissance de la fédération	4
1.2.2. Candidature CDPI	4
1.2.3. Contrat de sponsoring Ethias	4
1.2.4. Assemblée générale de la RBA.....	4
1.3. Présidence.....	5
1.3.1. Réunion des présidents de Ligue	5
1.3.2. Agenda des compétitions.....	5
1.4. Direction technique.....	6
1.4.1. Haut niveau	6
1.4.2. Formation des cadres – Cahier des charges Formation MSInitiateur :	7
1.4.3. Divers	7

1.5. Arbitrage	7
1.5.1. Guide compétitions	7
1.5.2. Création d'une catégorie U10	8
1.6. Communication	8
1.6.1. Affiches de la Lotto Cup	8
1.6.2. Concours LFBTA jeux paralympiques	8
1.6.3. Communication des décisions de l'OA aux clubs	8
1.6.4. Newsletter	8
1.6.5. Sponsoring	8
1.7. Trésorerie	9
1.7.1. Adaptation des règles financières	9
1.7.2. Dons pour les élites	9
1.8. Sport	9
1.8.1. Compte rendu de la compétition du 18/08	9
1.8.2. Olympic Festival	10
1.8.3. LHF	10
1.8.4. Proposition de médailles	10
1.9. Logistique	11
1.10. Ethique	11
1.11. Commission informatique	11
1.12. Agenda	12
2. Deuxième partie – Tasks manager	13
3. Annexes	14
3.1. Table des matières du cahier des charges MSIn	14
3.2. Plaquette de présentation de la formation MSIn	17
3.3. Synoptique MSIn 2024	34
3.4. Proposition de nouvelle couverture pour le guide compétitions	35
3.5. Inventaire des cibles 3D (photos)	36

1. Première partie – Points de discussion

Le président ouvre la réunion à 19h00.

1.1. Ouverture de la réunion

1.1.1. Validation du PV de la réunion précédente

Désaccord sur l'issue du débat concernant l'assurance dégâts matériels

Ecrit dans le PV : L'OA avait déjà statué pour ne pas souscrire à cette assurance, **mais est d'accord pour réétudier la question lorsque les délégués de province auront eux-mêmes abordé la question avec leurs clubs respectifs et reviendront avec une réponse concrète de la part des clubs.**

Demande de modification : L'OA avait déjà statué pour ne pas souscrire à cette assurance. **Après sondage des délégués de province, 4 sont contre et 2 pour. Suite à ce constat, nous confirmons ce point et chaque club est libre de s'assurer.**

➔ Aude envoie un mail pour reprendre l'avis des délégués suite à une divergence d'opinion.

1.1.2. Reprise des TO-DO des réunions précédentes

	Tâches	Gestionnaire	Deadline
1	Gestion des demandes d'organisation de compétition	Thierry	Fait
2	Suivi de la demande d'organisation d'un CB 3D en une seule manche	Aude	Prochaine réunion RBA
3	Suivi de l'avancée du logiciel de résultats de compétitions	Philippe	En continu
4	Newsletter au format PDF	Aude/Sophie	A faire
5	Suivi du matériel du pôle	Philippe	Philippe doit appeler Julien ASAP
6	Suivi de la vente des cibles 3D	Philippe	A venir dans cette réunion
7	Suivi de l'Archer avec l'imprimerie	Aude	Fait
8	Publication réseaux sociaux et newsletter de l'Archer	Sophie	Fait
9	Refonte de la page handisport sur le site LFBTA et LHF	Fred	Débuté juin
10	Organisation Olympic Festival	Fred	En cours

1.2. Secrétariat

1.2.1. Reconnaissance de la fédération

Situation : Dans le courant de la semaine, Thierry va remplir les fichiers avec des données actualisées (chiffres meilleurs que lors de la préparation). Si le nombre de membres continue à augmenter comme dernièrement et que nous passons les 3000 membres, la base de référence pour le calcul de nos subsides de fonctionnement devrait passer un palier, nous permettant d'obtenir plus de subsides pour l'année à venir.

NB : A ce jour, les statuts de la RBA ne sont pas à jour, car pas en conformité avec les derniers changements législatifs du Code des Sociétés et des Associations.

1.2.2. Candidature CDPI

Situation : Une publication était initialement prévue dans l'Archer (qui ne sera pas publié, mais se trouve tout de même en ligne). Cette publication a été reprise dans [un article des brèves du site web](#) pour la newsletter de juin.

➔ Actuellement nous avons une candidature en interne à la LFBTA.

1.2.3. Contrat de sponsoring Ethias

Situation : Manu était allé à la rencontre de la personne de contact chez Ethias pour relancer notre contrat de sponsoring qui avait pris fin en décembre 2022. Aude avait fait le suivi administratif du dossier avec mise à jour de la convention, mais Ethias n'avait jamais donné suite. Nous avons décidé à la [réunion du 10/02](#) de ne pas insister auprès d'Ethias pour un contrat de sponsoring, le rapport bénéfice/risque étant défavorable (voir rappel ci-dessous). Or Manu et Aude ont été relancés par mail le 22/05 par le contact Ethias (voir annexe).

Rappel : 1000€/an de subsides répartis en 750€ LFBTA/250€ RBA, avec comme return demandé une publicité sur notre site web, notre newsletter, notre magazine, des bannières promotionnelles à nos frais lors des championnats, et chaque année un rapport avec photos à l'appui de la publicité qu'on leur fait.

➔ Aude recontacte Ethias pour relancer la proposition de partenariat, en mentionnant qu'il n'y a plus de périodique papier.

1.2.4. Assemblée générale de la RBA

Situation : L'AG de la RBA aura lieu le 25 juin 2024. Seront présents : Manu, Toni, Aude, Laurence, Fred

Résumé des points décidés en LFBTA à faire valider en RBA :

	Date de la réunion	Domaine	Description
1	24/02/2024	Sport	Volonté de la LFBTA d'arrêter les médailles de 4ème pour les jeunes
2	24/02/2024	Sport	QUID d'un appel à projet pour dessiner de nouvelles médailles pour les Championnats de Belgique
3	18/03/2024	Règlements	Volonté de la LFBTA d'organiser un championnat de Belgique 3D en une journée sur le modèle des autres championnats plutôt qu'en manches comme c'est le cas actuellement
4	18/03/2024	Haut niveau	Volonté de la LFBTA de constituer un groupe de travail pour les nouveaux équipements nationaux 2025

5	18/03/2024	Règlements	Modification du règlement pour que les recurve 60+ tirent sur blason de 40 plein plutôt que sur trispots
6	17/04/2024	Règlements	Volonté de la LFBTA de permettre aux clubs de fixer librement le tarif d'inscription à leur compétition
7	17/04/2024	Arbitrage	Volonté de la LFBTA d'acheter de nouveaux polos d'arbitrage dès 2025
8	18/04/2024	Secrétariat	QUID de la mise à jour des statuts RBA ? La dernière modification statutaire date de 2017 : plusieurs obligations légales sont entrées en vigueur depuis. --> Nécessité de remettre à jour les statuts pour l'Adeps dans les plus brefs délais. Deadline juillet
9	18/04/2024	Haut niveau	Volonté de la LFBTA de demander un sponsoring auprès de Skylon également pour les compound haut niveau
10	18/04/2024	Administratif	Volonté de la LFBTA de créer un groupe de travail BSV-LFBTA concernant le suivi de la facturation RBA (ex : réflexion sur les mandataires du compte en banque RBA)
11	18/04/2024	Administratif	Volonté de la LFBTA de créer un groupe de travail BSV-LFBTA concernant le suivi Be-Gold (similaire au plan programme haut niveau)
12	23/04/2024	Haut niveau	Copie du contrat Easton-RBA (cf mail)
13	03/06/2024	Sport	QUID de l'organisation de la manche belge du 5 Nations ?
14	03/06/2024	Sport	Montant du droit des inscriptions des Championnat de Belgique Jeunes et Championnat de Belgique 25m

1.3. Présidence

1.3.1. Réunion des présidents de Ligue

Point 1 : Communication au niveau de la RBA : volonté qu'une personne s'occupe de toute la communication au sein des deux ligues et de la RBA.

Point 2 : Le comptable qui s'occupe actuellement des comptes de la RBA souhaite arrêter et c'est également le cas pour la RBA. Une proposition a été faite pour que l'AISF s'en occupe.

Point 3 : Il est nécessaire qu'une personne soit assignée à la gestion des compétitions internationales pour la RBA, car actuellement cela fonctionne avec plusieurs personnes. Cela peut apporter à des confusions. De plus, le suivi des inscriptions, facturation est difficile à suivre et demande un suivi particulier.

➔ L'OA de la LFBTA valide la volonté de renforcer les différentes tâches au niveau RBA. En pratique, les engagements se feront au niveau des différentes ligues avec soit une refacturation à la RBA, soit un gentleman agreement entre les 2 fédérations.

1.3.2. Agenda des compétitions

Situation : A ce jour, les clubs doivent rendre leurs dates des compétitions indoor 2024-2025 pour le 30/06. Les compétitions extérieures 2025 pour le 15/12 (à vérifier par Thierry).

Proposition :

- Outdoor 2025 pour le 30/09 ;
- Indoor 2025-2026 pour le 31/03/25 ;

- Outdoor 2026 pour le 30/06/25 ;
- Indoor 2026-2027 pour le 30/09/2025 ;
- Outdoor 2027 pour le 31/03/2026 et ainsi de suite pour avoir le calendrier des compétitions un an à l'avance.

→ L'OA valide le timing proposé.

→ Pour la prochaine réunion : réfléchir à une mesure contraignante pour que les clubs entrent leur date à temps.

1.4. Direction technique

1.4.1. Haut niveau

1.4.1.1. Sélection compétitions internationales

Championnat d'Europe Outdoor Jeunes-Ploeisti (ROU) - 8-15 juillet 2024

(Sélection validée en RBA) :

- Florian Schonmacker (U18 recurve - LFBTA)
- Feel Stinkens, Arne Collas, Wout van Dun (U21 recurve – BSV)

Championnat du Monde Field-Lac La Biche (CAN) - 16-22 septembre 2024 :

Pas de candidat LFBTA

Championnat du Monde 3D-Mokrice (SLO) - 30 septembre-6 octobre 2024 :

Gerald Tyers seul candidat LFBTA

NB : Jean-Marc Delmarche pas dispo pour être team manager lors de l'événement. Vincent Vandervelden serait d'accord pour assurer ce rôle.

→ L'OA valide Vincent comme team manager pour le CM 3D.

1.4.1.2. Journée détection 20 mai à Sambreville

Participants : 15 participants venant des clubs ABA, ACG, CAT, DSA, LFU et ITW

Encadrement : Marina, Julien, Fahrettin + Francis et Philippe de la commission jeunes en support

→ Tout s'est bien déroulé. La 2^{ème} journée est prévue le 22 septembre à Loverval.

1.4.1.3. Journée détection handisport

La journée aura lieu le 22 septembre à Loverval, en même temps que les valides. L'encadrement sera assuré par Vincent Vandervelden + Serge Jacques.

→ En cours de finalisation avec LHF (contenu communication)

1.4.1.4. Commandes équipements Peak Belgium 2024

Dernière commande 2024 arrivée. 40 pièces essentiellement pour les archers qui partent au EBHC en Autriche. Laurence a géré la récupération au COIB et le dispatch avec Valérie.

→ Valérie va pouvoir s'attaquer au tableau de refacturation 2024 avec Laurence et Thierry

1.4.2. Formation des cadres – Cahier des charges Formation MSinitiateur :

Etat des lieux : Le cahier des charges de 137 pages a été finalisé par la commission formation (voir table des matières en annexe 3.1), et sera envoyé à l'Adeps pour validation avant le début de la formation le 21 septembre. Une plaquette de présentation a également été réalisée (voir annexe 3.2) ainsi qu'un synoptique (voir annexe 3.3).

Frais de la procédure VAFE : Il s'agit du dossier de demande valorisation d'expérience (VAE) ou de formation (VAF) à examiner par la commission pédagogique mixte Adeps – LFBTA selon une procédure détaillée prévue dans le cahier de charges. Ces frais de procédure sont prévus pour obliger les gens à réfléchir au contenu / au réalisme de leur demande et à ne pas envoyer des demandes d'équivalence pour un oui ou pour un non sans aucune preuve les étayant.

Proposition de tarif pour la procédure VAFE : 25 €, pouvant être mis au crédit de l'inscription à une prochaine formation ou à des modules de formation.

→ L'OA valide un montant de 25€ pour la VAFE, non remboursable.

1.4.3. Divers

Situation : Il a été demandé à Valérie de lister les tâches administratives qu'elle effectue, afin de pouvoir les déléguer à un nouveau travailleur dans le futur.

→ A effectuer pour la réunion de juillet.

1.5. Arbitrage

1.5.1. Guide compétitions

Situation : Toni a mis à jour le guide compétition dernièrement, avec Benny Strubbe et Claude Gyssen.

Remarques des membres de l'OA :

- Proposition d'une nouvelle couverture (voir annexe 3.4.) ;
- Insérer les membres qui ont participé à la rédaction du texte ;
- Revoir la partie sur l'alcool comme produit dopant ;
- Supprimer la partie sur le fait d'arrêter de fumer ;
- Supprimer les parties formation et haut niveau du guide.

→ La couverture est validée par l'OA.

→ Toni est chargé d'organiser des réunions avec les membres de l'OA pour ensemble réévaluer la validité de l'ensemble du guide.

→ Thierry publiera le guide sur le site.

NB : A l'avenir, il serait intéressant que le guide compétition soit scindé en un guide d'organisation de compétitions et un guide de l'archer.

1.5.2. Création d'une catégorie U10

Situation : Lors de la dernière réunion, il avait été demandé que soit étudiée la question de la création d'une catégorie U10, pour valoriser la participation des plus jeunes en compétition.

- L'OA refuse cette proposition.
- L'OA propose en revanche que la commission jeune travaille à l'élaboration d'une compétition qui leur serait dédiée (ex : Tournoi des poussins).

1.6. Communication

1.6.1. Affiches de la Lotto Cup

Situation : Stijn avait sollicité Aude pour la création de l'affiche de la Lotto Cup 2024 en mars. Aude avait répondu en mars également, mais n'a toujours pas eu de nouvelles à ce sujet. Aude a relancé à nouveau Stijn, avec Johan en Cc cette fois-ci, le 27/05.

- L'OA découvre que la BSV a créé sa propre affiche de la Lotto Cup....

1.6.2. Concours LFBTA jeux paralympiques

Situation : Aude a été recontactée par l'organisation des Jeux Paralympiques : les billets sont désormais disponibles ! Les 4 gagnants ont été contactés pour le transfert des billets.

- A ce jour, tous les gagnants ont accusé réception, et 2 sur 4 ont entrepris les démarches nécessaires pour récupérer leurs billets.

1.6.3. Communication des décisions de l'OA aux clubs

Situation : Etant donné qu'il n'y a plus d'Archer, que les délégués n'ont plus la vocation à être l'intermédiaire entre nous et l'OA, il serait intéressant que les clubs soient informés des dernières décisions.

- Thierry enverra un mail aux clubs lorsqu'une décision les concerne (ex : le port de t-shirt sponsors, la remise des prix à concurrence de 50%).

1.6.4. Newsletter

Situation : Il faudrait que l'ensemble des administrateurs participent (même si pas activement) à la création de la newsletter, en étant au moins au courant des sujets qui seront abordés.

- Sophie créera une réunion factice dans Teams au 20 de chaque mois avec le contenu de la newsletter du mois suivant, afin que les administrateurs puissent avoir un rappel et éventuellement intervenir sur le contenu de la newsletter.

1.6.5. Sponsoring

Situation : Etant donné qu'il n'y a plus d'Archer, la LFBTA se prive de partenariats potentiels avec les entreprises dont la publicité était dans le magazine : SSA, Arc-Académie, Graphiq'Croes, Cogearf.

- Aude prendra contact avec les entreprises pour voir si elles sont intéressées pour poursuivre une collaboration type sponsoring.

1.7. Trésorerie

1.7.1. Adaptation des règles financières

Situation : Il y a un souci légal dans le document de politique budgétaire de la LFBTA, concernant l'indemnité kilométrique des déplacements hors véhicules classiques et la législation qui nous limite à 0,4...€/km.

- Ces critères ayant été repris depuis l'Adeps, la question a été posée à l' AISF.
- Thierry publiera le document adapté sur le site.

1.7.2. Dons pour les élites

Situation : Il a été demandé s'il était possible de réaliser des dons pour le compte des élites, et le cas échéant si les dons étaient déductibles d'impôts.

- La LFBTA n'est actuellement pas reconnue comme organisme bénéficiaire agréé par le SPF Finance donc les donateurs éventuels ne peuvent pas bénéficier de déduction fiscale. Pour être reconnue, la LFBTA doit pouvoir fournir un rapport d'activités.
- Manu se chargera de faire la demande auprès des organismes compétents.

1.8. Sport

1.8.1. Compte rendu de la compétition du 18/08

Organisation

Philippe Estievenart a signalé que ce n'était pas évident de gérer en aussi peu de temps mais qu'il était très satisfait. La compétition a terminé dans le temps et le matériel a été rangé très rapidement grâce aux bénévoles présents. Il a mentionné qu'une buvette permettrait d'avoir un peu plus de rentrées que ce qui a été réalisé.

- Pour une prochaine édition : il faudra prévoir des poubelles.

Informatique

Compte tenu du temps imparti Véronique et Laurence sont contents. Les inscriptions sont arrivées jusqu'au dernier moment (y compris la veille de l'événement) : positif des inscriptions supplémentaires, négatif il a par exemple fallu rééditer un plan de cibles la veille. Les scores ont pu être encodés en direct lors de la compétition grâce aux GSM des archers (le seul bémol a été la mauvaise utilisation du logiciel d'encodage par les archers dû à une méconnaissance du système). Uniquement 3 erreurs relevées sur l'ensemble de l'encodage (une erreur de points, et deux erreurs de nombres de x). Les arbitres ont été très réactifs quant à l'utilisation des outils pour l'encodage des points.

NB : Afin de publier les résultats sur le site web pour correspondre aux exigences du guide compétition, il est nécessaire de faire un export spécifique consistant à ajouter le numéro de matricule.

- A travailler pour une prochaine édition :

- 1) Il faudrait travailler sur la sécurité du système d'encodage de points (car qqun qui s'y connaît en informatique pourrait trafiquer les points en temps réel).
- 2) Il faudrait par exemple fournir des vieux téléphones pour encoder les points, et fournir un accompagnement pour les jeunes.

Trésorerie

- Recettes inscription : 645€
- Recettes lunchpacket : 104€
- Dépenses chronotir : 25€ (pas encore reçue)
- Dépenses lunchpacket + eau : 22,80€ + 62,16€ (note de frais de Sophie)
- Dépenses déplacements (Philippe-Laurent-Véro) : à recevoir
- Bénéfice : 639,04€

Remarque : Nous avons reçu un mail du CEN pour nous dire qu'ils avaient demandé de leur rendre les feux en main propre, ce qui n'a pas été fait.

➔ Il faudra bien définir les rôles de chacun la prochaine fois.

1.8.2. Olympic Festival

Proposition d'organisation :

- Le matériel pourrait provenir de ces clubs (les plus proches : Ostende et Bruges)
- En encadrants : au moins un de l'équipe LFBTA et un de l'équipe BSV
- Bénévoles : 3 élites francophones et 3 élites néerlandophones chaque jour

LFBTA	BSV
Coordination et transport des élites LFBTA	Coordination et transport des élites BSV
Publicité pour RBA/LFBTA/BSV	Transport et installation du matériel
Réalisation des QR codes (à voir encore avec l'organisateur)	

➔ L'OA valide la proposition. Fred est chargé de coordonner avec BSV.

1.8.3. LHF

Situation : Une demande d'un classificateur avait été faite par la LHF. Nous pourrions avoir un candidat l'année prochaine.

➔ Fred doit voir avec la LHF si cela est envisageable ou trop tard.

➔ Le candidat devra rédiger un CV en anglais.

1.8.4. Proposition de médailles

Situation : Une proposition d'appel à projet concernant la création de nouvelles médailles pour le championnat de Ligue et/ou de Belgique avait été votée lors de réunions précédentes. En l'absence de réunion RBA depuis février, aucune décision n'a été prise à ce sujet.

➔ En fonction de la décision prise en RBA concernant les médailles de championnats de Belgique, une communication concernant l'appel à projet sera effectuée en juillet.

1.9. Logistique

Gestion matériel LFBTA et financement ciblerie

Situation : Il serait intéressant d'avoir recours à un prestataire de service pour stocker les cibles et le matériel de compétition longues distances afin de ne pas avoir à gérer la logistique entre nous et les clubs.

- ➔ Manu est déjà en contact avec le CAPMAS afin de mettre à disposition le matériel adéquat pour l'organisation de compétitions au sein des clubs. A planifier en fonction des différentes priorités

Inventaire des cibles 3D

Situation : Philippe a réalisé un inventaire des cibles 3D en possession de la Ligue (voir annexe 3.5).

1.10. Ethique

Référents éthiques

Situation : Il y a actuellement trop peu de référents éthiques.

Rappel : Avoir un référent éthique par club est une obligation légale !

- ➔ Thierry enverra un mail de rappel aux contacts clubs.

Casier judiciaire

Situation : Nous avons besoin des extraits de casier judiciaire vierge de Nicolas et Fahretin car ils encadrent des mineurs dans le cadre de leur mission avec la LFBTA.

A ce jour : Fahretin a transmis son extrait de casier judiciaire : tout est en ordre. Nicolas a transmis un document qui ne convient pas à l'administration belge.

- ➔ Philippe doit faire le nécessaire auprès de Nicolas pour régulariser la situation.

1.11. Commission informatique

Mise à disposition des documents de chaque réunion

Situation : Actuellement l'OA n'a pas une vue claire sur ce qui se passe en réunion de commission informatique.

- ➔ Manu propose de créer une équipe « Commission informatique » sur Teams et doit ajouter les membres de la commission pour que les membres aient tous accès aux dossiers.

Accès administrateurs par la commission informatique

Situation : Actuellement les accès administrateurs de nos différents outils ne sont pas centralisés.

- ➔ La commission informatique doit créer un fichier reprenant les différents codes d'accès.

Demande de 2 logiciels de gestion

Demande d'achat d'une application ticketing + coding (5€/mois)

→ Pas de réponse favorable de l'OA en l'absence de plus d'informations (ex : plus-value, but)

Outil de gestion de club et de fédération

Situation : Philippe a contacté la FFTA concernant leur logiciel de gestion de fédération.

NB : Fred a aussi connaissance d'un autre logiciel de gestion club : SportEasy. Le site propose deux tarifs :

- « Classic » à 3,96€/membre/an (soit 11880€/3000 membres) ;
- « Sponsors » à 5,76€/membre/an (soit 17280€/3000 membres).

→ La Commission informatique doit poursuivre les recherches.

→ Philippe doit faire un compte rendu régulier en OA.

1.12. Agenda

Réunions LFBTA

- Mercredi 19 juin en visio, 20h (Réunion de préparation de l'évaluation de Valérie)
- Lundi 15 juillet, Loverval, 19h
- Mercredi 7 août en visio, 19h
- Lundi 9 septembre, Loverval, 19h

Représentation LFBTA

- 4 juin, AG COIB : Valérie et Fred
- 6 juin, commission sportive haut niveau
- 7 juin, réunion Adepts (9h-16h) : Valérie

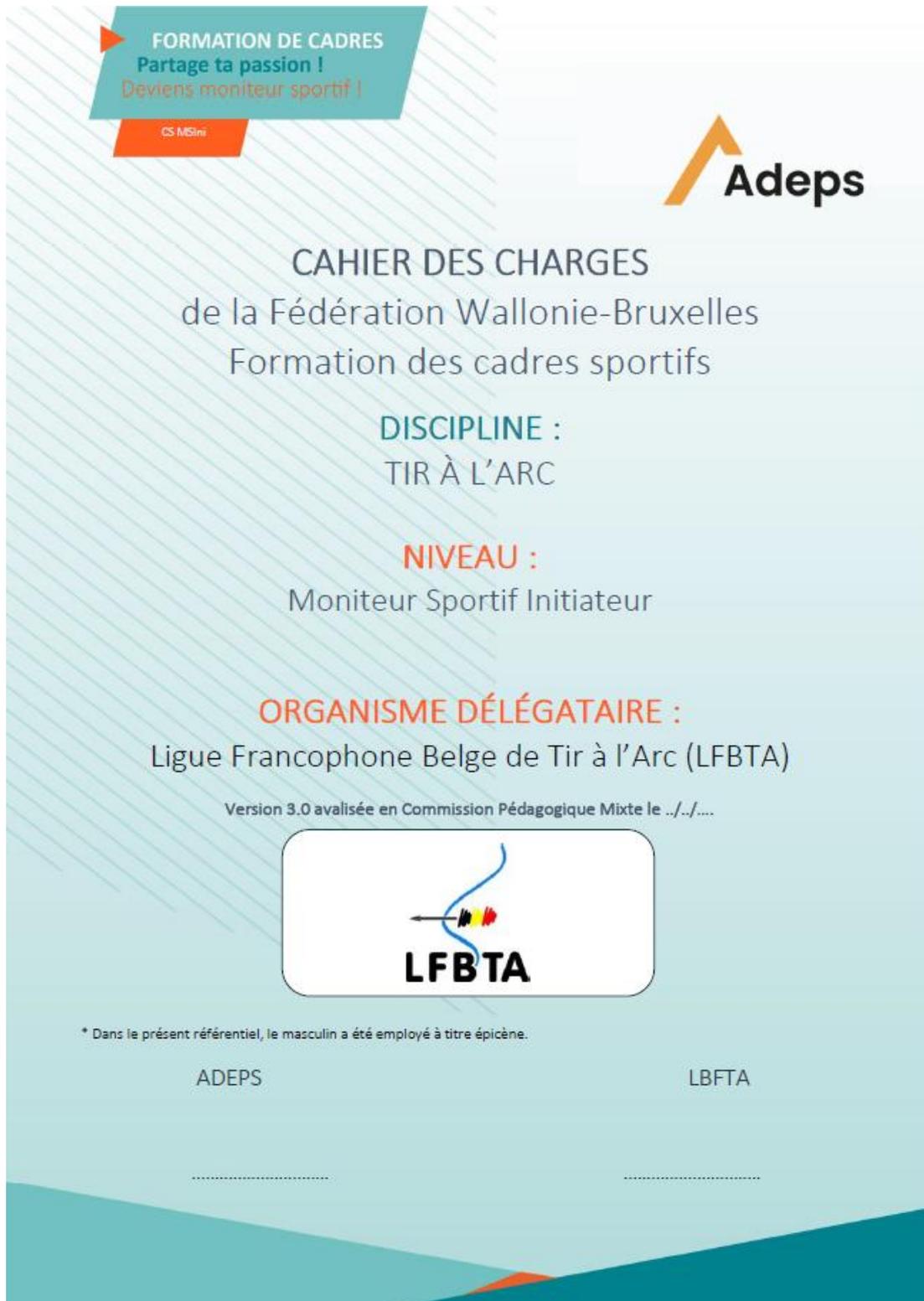
Fin de la réunion à 23h45.

2. Deuxième partie – Tasks manager

	Tâches	Gestionnaire	Deadline
1	Vérifier l'avis des délégués de province concernant l'assurance dégâts matériels (cf réunion du 16/05)	Aude	ASAP
2	Newsletter au format PDF	Aude	A faire
3	Suivi du matériel du pôle avec Julien	Philippe	ASAP
4	Prise de contact avec Ethias pour finaliser la convention de partenariat	Aude	ASAP
5	Réfléchir à une mesure contraignante pour que les clubs entrent leur date à temps	Tous	15/07/2024
6	Effectuer une liste des tâches administratives effectuées dans le cadre du haut niveau et de la formation	Valérie	15/07/2024
7	Publication du guide compétition mis à jour sur le site	Thierry	ASAP
8	Communication de la décision concernant la catégorie U10 en commission jeunes	Valérie / Aude	Prochaine réunion comm. jeunes
9	Communication aux clubs des décisions qui les concernent suite aux réunions d'OA	Thierry	En continu
10	Création de réunions factices au 20 de chaque mois pour avertir les administrateurs de la newsletter	Sophie	En continu
11	Contact avec les entreprises dont la publicité figurait dans l'Archer pour un partenariat	Aude	ASAP
12	Suivi de la réponse de l'ASIF concernant les règles financières (déplacements hors véhicules classiques)	Manu	15/07/2024
13	Suivi de la question de la possibilité de recevoir des dons en LFBTA	Manu	15/07/2024
14	Coordonner l'organisation de l'Olympic Festival	Fred	En continu
15	Suivi avec la LHF concernant le classificateur handisport	Fred	ASAP
16	Communication concernant l'appel à projet pour la création de médailles (selon issue réunion RBA)	Thierry (mail clubs) + Sophie (réseaux / newsletter)	15/07/2024
17	Suivi CAPMAS pour le stockage / la gestion des cibles	Manu	15/07/2024
18	Mail de rappel aux clubs concernant les référents éthiques	Thierry	ASAP
19	Suivi concernant l'extrait de casier judiciaire de Nicolas	Philippe	ASAP
20	Création d'une équipe « Commission informatique » dans Teams	Manu	ASAP
21	Suivi de la recherche d'un nouvel outil de gestion de club	Philippe	En continu

3. Annexes

3.1. Table des matières du cahier des charges MSIn



FORMATION DE CADRES
Partage ta passion !
Deviens moniteur sportif !

CS-MSIn



CAHIER DES CHARGES
de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Formation des cadres sportifs

DISCIPLINE :
TIR À L'ARC

NIVEAU :
Moniteur Sportif Initiateur

ORGANISME DÉLÉGATAIRE :
Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc (LFBTA)

Version 3.0 avalisée en Commission Pédagogique Mixte le .././....



* Dans le présent référentiel, le masculin a été employé à titre épicène.

ADEPS

LBFTA

INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION.....	5
1. DONNÉES ADMINISTRATIVES	7
1.1 Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction	7
1.2 Introduction générale de la formation	7
1.3 Homologation et certification	8
2. REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPETENCES REQUISES.....	10
2.1 Moniteur Sportif Initiateur en tir à l'arc	11
3. DESCRIPTION DES MODALITES PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION. 13	
3.1 Schéma de base d'organisation de la formation spécifique	13
3.2 Informations à fournir par l'opérateur de formation	13
3.3 Durée théorique de la formation	14
3.4 Test préliminaire ou probatoire à la formation	14
3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat	14
3.6 Modalités d'inscription (préalable et définitive)	15
3.7 Droit de rétractation – effets de la rétractation	16
3.8 Protection des données personnelles.....	17
3.9 Modalités de paiement en ligne.....	18
3.10 Modalités particulières (langue, handicaps divers, photos, documents, manque à l'éthique, etc.).....	18
4. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES.....	20
4.0 Ingénierie des compétences et ingénierie de formation.....	20
4.1 Fiches ECTS de la thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif	34
4.2 Fiches ECTS de la thématique 2 : Didactique et méthodologie.....	41
4.3 Fiches ECTS de la thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	53
4.4 Fiches ECTS de la thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs	68
4.5 Fiches ECTS de la thématique 5 : Ethique et déontologie	73
4.6 Qualifications et/ou expérience utile exigée des intervenants (chargés de cours	76
4.7 Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus des cours.....	78
5. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES.....	79
5.1 Présentation du stage.....	79
5.2 Dossier/portfolio de stage.....	81
5.3 Rapport de stage.....	81

5.4	Règles concernant les Maîtres de stage.....	82
5.5	Engagement/devoirs des Maîtres de stage	83
5.6	Endroit et niveaux de stage.....	83
5.7	Evaluation du stage	84
5.8	Le superviseur.....	87
5.9	Code de bonne conduite.....	87
6.	REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION	88
6.1	Délai d'organisation des évaluations	90
6.2	Objectif des évaluations	91
6.3	Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect	91
6.4	Publicité des accès aux évaluations.....	94
6.5	Publicité des modalités lors d'absences / abandon aux évaluations	94
6.6	Nombre de sessions d'évaluation.....	95
6.7	Contenus et exigences de réussite des évaluations et conséquence d'un échec.....	95
6.8	Forme, type et durée des évaluations	98
6.9	Règlementation des évaluations	98
6.10	Constitution du jury d'évaluation.....	98
6.11	Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal).....	99
6.12	Validité des évaluations.....	99
6.13	Motivation du résultat en délibération	100
6.14	Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport.....	101
6.15	Procédure de communication des résultats aux candidats	102
6.16	Recours et procédures	102
7.	CONDITIONS DE DISPENSES/D'EQUIVALENCES DE DIPLOMES (Belgique ou étranger)	
	104	
7.1	Conformité du dossier administratif VAFE à introduire	104
7.2	Valorisation des Acquis de Formation (VAF)	105
7.3	Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE).....	108
7.4	Entretien de VAFE	110
7.5	Frais de procédure pour une VAFE	111
7.6	Procédures administratives (Où, comment et quand envoyer le dossier ?).....	111
7.7	Analyse concernant la demande de VAFE	112
7.8	Décisions concernant la demande de VAFE.....	112
7.9	Valorisation des anciennes formations spécifiques Adeps	113
7.10	Tableau synthèse complet des procédures « VAFE ».....	115
8.	REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES DE DELIVRANCE ET D'HOMOLOGATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE	116
9.	ANNEXES.....	117
9.1	Cadre général et dossier/portfolio de stage.....	117

3.2. Plaquette de présentation de la formation MSIn

Une organisation



Avec le soutien de



**Moniteur Sportif
Initiateur Tir à l'arc**

PRESENTATION FORMATION 2024-2025

Moniteur Sportif Initiateur Tir à l'arc

Cette formation à vocation pédagogique est reconnue par l'ADEPS dans le champ de l'encadrement sportif spécifique au tir à l'arc visant à développer des compétences professionnelles.

Elle concerne les publics souhaitant développer des compétences dans l'encadrement de débutants valides et moins valides dans une perspective de contribuer à la découverte, l'animation et l'initiation au tir à l'arc avec l'apprentissage des fondamentaux utiles et nécessaires au développement.

Public cible à encadrer



- Tous les âges
- Praticants *novices et débutants*
- Sportifs à la recherche de découverte d'activités physiques et sportives
- Sportifs en formation de base

Durée



- Formation étalée sur 4 à 6 mois durant les week-ends :
 - 7 journées en présentiel (80% de présence obligatoire)
 - 1 journée d'évaluation
- Stage endéans les 6 mois suivant la formation :
 - 15 h en club

Objectifs de la formation Profil de fonction



Développer les compétences nécessaires aux fonctions suivantes :

- **Faire découvrir et diversifier** l'activité tir à l'arc en privilégiant l'approche par le jeu ;
- **Permettre de s'amuser** individuellement et collectivement grâce au tir à l'arc ;
- **Animer et différencier** la pratique du tir à l'arc en fonction de l'âge du public cible valide ou moins valide ;
- **Continuer le développement des habiletés motrices générales ;**
- **Développer progressivement des habiletés motrices spécifiques ;**
- **Motiver** à l'apprentissage du tir à l'arc de façon spécifique ;
- **Intégrer** le développement **des qualités mentales, cognitives et émotionnelles** dans et par l'activité tir à l'arc ;
- **Fidéliser** au tir à l'arc dans l'optique d'une pratique de compétition et/ou récréative poursuivie tout au long de la vie ;
- **S'intégrer dans une équipe** d'encadrement sportif ;
- **Assurer la pratique** sportive de manière générale, et la pratique du tir à l'arc de manière spécifique **en toute sécurité.**

Cadre d'autonomie et responsabilité



Agir avec une marge d'initiative restreinte dans des situations caractérisées au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles un nombre important de facteurs prévisibles sont susceptibles de changer, et avec une responsabilité complète de son travail.

Conditions d'admission



- Être affilié à la LFBTA
- Être en possession de l'attestation de réussite ou de dispenses des cours généraux ADEPS Moniteur Sportif Initiateur
- Être âgé de 17 ans minimum au moment du début de la formation.
Cependant, l'homologation par l'ADEPS en cas de réussite ne sera délivrée qu'à l'âge de 18 ans accomplis.
- Prérequis :
 - Être affilié à la LFBTA comme pratiquant depuis minimum 2 ans ;
 - Avoir déjà participé à une compétition officielle en indoor ET en outdoor dans sa catégorie de référence ;
ET/OU présenter le brevet LFBTA aspirant 15m "Frêne" en plein air (qui peut être passé en club en présence d'un arbitre officiel LFBTA) ;
ET/OU présenter une distinction officielle supérieure.

Les atouts du programme



- Pédagogie active qui mobilise les études de cas, mises en situation ;
- Développement de compétences pratiques, le savoir étant utilisé comme ressource du savoir-faire ;
- « Reality Based Learning » ;
- Programme et contenus de formation directement en lien avec le profil "fonction-compétences" ;
- Intervenants expérimentés et pédagogues ;
- Différentes modalités d'enseignement en vue de rentabiliser le temps et l'accessibilité : distanciel au service du présentiel ;
- Stages intégrés et articulés dans les activités de club ;
- Reconnaissance et valorisation ADEPS – LFBTA.

Le programme de cours par module



	Présentiel	E-Learning	Total
CS111 Cadre d'intervention du MSInitiateur Tir à l'Arc	0h30		0h30
CS112 Règles et règlements pour les premières compétitions en Tir à l'arc	1h		1h
CS 113 Paysage sportif du tir à l'arc	0h30		0h30
CS121 Méthodologie de l'apprentissage et l'initiation au tir à l'arc	4h		4h
CS122 Notions d'emploi des différents types d'armes	1h30		1h30
CS123 Initiation en handisport	2h	1h	3h
CS124 Le multimédia au service de l'apprentissage moteur et sportif appliqué au Tir à l'arc	1h		1h
CS125 Stage	15h + 5h		20h
CS131 Le matériel spécifique d'initiation en Tir à l'arc	1h		1h
CS132 Nomenclature de l'arc	1h30		1h30
CS133 Les principes techniques fondamentaux	17h		17h
CS134 Les différents types d'armes - Spécificités techniques	2h		2h
CS135 Un support à l'activité physique : "la machine humaine" appliquée au Tir à l'arc	5h		5h
CS136 Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle appliquée au Tir à l'arc	2h		2h
CS141 La sécurité en tir à l'arc	2h		2h
CS142 Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif	6h	2h	8h
CS151 Les règles de bonne conduite, l'éthique, la déontologie et les valeurs dans l'encadrement tir à l'arc	0h30		0h30
Evaluation écrite	2h		2h
Evaluation pratique	1h		1h
TOTAL	71h	3h	74h

Le planning de la formation



Jour 1			
Code	Titre du module	Vol. horaire	Lieu
111	Cadre d'intervention du MSinitiateur Tir à l'Arc	0h30	Classe
113	Paysage sportif du tir à l'arc	0h30	Classe
141	La sécurité en tir à l'arc	2h00	Classe + salle
132	Nomenclature de l'arc	1h30	Classe + salle
131	Le matériel spécifique d'initiation en Tir à l'arc	1h00	Classe + salle
151	Les règles de bonne conduite, l'éthique, la déontologie et les valeurs dans l'encadrement tir à l'arc	0h30	Salle

Jour 2			
Code	Titre du module	Vol. horaire	Lieu
133	Les principes techniques fondamentaux (Partie 1/4)	5h00	Classe + salle
124	Le multimédia au service de l'apprentissage moteur et sportif appliqué au Tir à l'arc	1h00	Classe + Salle

Jour 3			
Code	Titre du module	Vol. horaire	Lieu
133	Les principes techniques fondamentaux (Partie 2/4)	4h00	Classe + salle
121	Méthodologie de l'apprentissage au Tir à l'arc (Partie 1/2)	2h00	Classe + salle

Jour 4			
Code	Titre du module	Vol. horaire	Lieu
121	Méthodologie de l'apprentissage au Tir à l'arc (Partie 2/2)	2h00	Classe + salle
133	Les principes techniques fondamentaux (Partie 3/4)	4h00	Classe + salle

Jour 5			
Code	Titre du module	Vol. horaire	Lieu
133	Les principes techniques fondamentaux (Partie 4/4)	4h00	Classe + salle
135	Un support à l'activité physique "la machine humaine" appliqué au Tir à l'arc (Partie 1/3)	1h00	Classe + salle
112	Règles pour les premières compétitions en Tir à l'arc	1h00	Salle

Jour 6			
Code	Titre du module	Vol. horaire	Lieu
135	Un support à l'activité physique "la machine humaine" appliqué au Tir à l'arc (Partie 2/3)	2h00	Classe + salle
123	Initiation en handisport (Partie 2/2 Présentiel) Une première partie d'1h sera prévue en e-learning	2h00	Classe + salle
134	Les différents types d'armes - Spécificités techniques	2h00	Classe + salle

Jour 7			
Code	Titre du module	Vol. horaire	Lieu
135	Un support à l'activité physique "la machine humaine" appliqué au Tir à l'arc (Partie 3/3)	2h00	Classe + salle
136	Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle appliquée au Tir à l'arc	2h00	Classe + salle
122	Notions d'emploi des différents types d'armes	1h30	Classe
125	Stage d'application - Présentation et explications	0h30	Classe

Pédagogie utilisée



La formation s'appuie sur les principes pédagogiques interactifs qui mobilisent études de cas, mises en situation, ... Elle allie concepts théoriques et pratiques de terrain avec, comme point de départ, l'expérience des participants.

L'approche par modules et l'e-learning pour 1 module mobiliseront le principe de « classe inversée » et de « confirmation ». La théorie est utilisée comme support ou levier aux compétences pratiques qui se développent grâce à des opportunités d'application situationnelles enrichies.

Dates et lieux 2024-2025



	Dates	Lieux	Horaire
Jour 1	21 septembre 2024	Centre Adepts Loverval	9h-16h
Jour 2	22 septembre 2024	Centre Adepts Loverval	9h-16h
Jour 3	12 octobre 2024	Centre Adepts Loverval	9h-16h
Jour 4	16 novembre 2024	Centre Adepts Loverval	9h-16h
Jour 5	17 novembre 2024	Centre Adepts Loverval	9h-16h
Jour 6	25 janvier 2025	Centre Adepts Loverval	9h-16h
Jour 7	26 janvier 2025	Centre Adepts Loverval	9h-16h
Evaluations	15, 16, 22 ou 23 mars 2025 La date exacte sera communiquée au plus tard le premier jour de la formation	Centre Adepts Loverval	9h-16h

- La présence au cours est obligatoire ;
- Pour l'ensemble des cours pratiques, le port d'une tenue adaptée est obligatoire ;
- La LFBTA se dégage de toute responsabilité concernant le matériel personnel amené aux cours par les candidats ;
- Le candidat se munit du nécessaire pour prendre note ;
- Chaque candidat est conscient qu'un accès à des « outils informatiques » (PC, tablette, smartphone, etc.) est nécessaire pour son parcours de formation.

Stage didactique et pédagogique

- Accès au stage après réussite des évaluations ;
- 15 heures d'encadrement en club avec le public-cible de la formation ;
- Sous la supervision et tutelle d'un Maître de stage avalisé par la LFBTA ;
- Convention de stage à valider par le responsable formation de la LFBTA au moins 15 jours avant le début du stage ;
- Stage finalisé et portfolio/dossier de stage déposés **dans un délai de 6 mois maximum** à dater de la proclamation des résultats des évaluations.

Brevet 'Premiers soins en milieu sportif'

- La réussite du brevet « Premiers soins en milieu sportif » constitue un prérequis à l'homologation du brevet Moniteur sportif "Initiateur" ADEPS ;
- Cette formation sécuritaire peut être validée avant, pendant ou après la formation spécifique à l'arc ;
- Les informations générales (inscription, prix, date et conditions d'accès) sont à prendre directement auprès des organismes de formation en charge de la formation « Premiers soins en milieu sportif » ;
- Seuls 4 opérateurs de formation sont seuls reconnus par l'ADEPS pour obtenir ce brevet.

L'attestation de réussite/équivalence du brevet "Premiers soins" devra être transmise à la LFBTA en vue de l'homologation.

Pour en savoir plus: [cliquez ici](#)

Homologation du brevet Moniteur Sportif Initiateur par l'ADEPS

- Le brevet « Moniteur sportif Initiateur » tir à l'arc est homologué et reconnu par l'ADEPS ;
- L'âge minimum pour l'homologation du brevet est de 18 ans ;
- Le brevet sera décerné par l'ADEPS sous forme d'une carte après validation des 3 étapes (cours généraux initiateur, cours spécifiques tir à l'arc et brevet premiers soins en milieu sportif).

Pour en savoir plus : [cliquez ici](#)

Prix



135 euros comprenant :

- 7 journées de cours en présentiel
- Accès à la plate-forme e-learning pour le module théorique handisport
- Syllabus
- Frais d'homologation ADEPS en fin de formation (15 euros)

Nombre de candidats



- Minimum 8
- Maximum 20

Date-limites d'inscription



L'inscription se fait en ligne via le site www.lfbta.be.

- **30 juin 2024 :**
Date-limite de priorité en fonction de la date de réussite des cours généraux.
Jusqu'à cette date, priorité sera donnée par ordre d'ancienneté de réussite des cours généraux ADEPS. Passé cette date, les demandes d'inscription seront traitées uniquement par ordre d'arrivée.
- **30 août 2024 :**
Date-limite d'accès au formulaire d'inscription en ligne
- **6 septembre 2024 :**
Date-limite de paiement

Modalités d'inscription



L'inscription se réalise en 2 étapes :

Etape 1 : Inscription préalable

- Complétez le formulaire en ligne sur le site www.lfbta.be
 - Conjointement, envoyez un courriel à info@lfbta.be avec les documents suivants :
 - Une preuve de réussite des cours généraux Adeps MS Initiateur ;
 - Une copie de carte d'identité pour vérifier l'âge du candidat ;
 - Les preuves des prérequis techniques (classements ou feuilles de marques signées, copie de brevet ou copie du passeport attestant d'une distinction supérieure). (cf prérequis page 3)
- !! Veuillez mettre le texte suivant comme sujet de votre courriel :
« MSIn 2024 – votre matricule LFBTA » !!**
- Si le dossier est COMPLET, le candidat recevra un courrier électronique accompagné d'une note de créance l'invitant à payer les frais d'inscription.
 - Les notes de créances sont envoyées dans l'ordre des dossiers reçus COMPLETS et VALIDES.

Etape 2 : Inscription définitive

L'inscription définitive est conditionnée à la **réception du paiement des droits d'inscription.**

Les inscriptions définitives sont validées par ordre de réception du paiement. Quand le nombre maximum de participants est atteint (20 personnes), les autres inscrits ayant envoyé un dossier complet et valide seront mis en liste d'attente dans le cas de rétractation ou de non-paiement de la part des candidats ayant reçu une invitation à payer.

Par son inscription le candidat accepte les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de ses données personnelles. Les données à caractère personnel sont stockées et gérées par la LFBTA et l'ADEPS.

La LFBTA se réserve de droit d'annuler un module de la formation si une situation exceptionnelle survient à un moment donné (installations louées non disponibles, conditions météorologiques particulières, problèmes logistiques majeurs, ...). Les candidats inscrits recevront des informations spécifiques par rapport aux suites réservées à ces cas de figure.

Valorisation d'acquis d'expérience et de formation (VAFE)



L'ADEPS peut accorder d'éventuelles dispenses totales ou partielles en fonction de nombreux cas ou situations.

La VAF (Valorisation des Acquis de Formation) et la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) permettent d'obtenir un diplôme/brevet/certification correspondant à un parcours de formation et/ou son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années peuvent être ainsi valorisées au même titre que si le candidat les avait acquises par une formation équivalente.

Ces dispenses ne sont pas automatiques et **chaque situation sera examinée minutieusement par la Commission Pédagogique Mixte ADEPS – LFBTA** en fonction des critères établis dans le cahier de charges de la formation MS Initiateur. Ces éléments s'inscrivent dans le processus de "Valorisation des acquis d'expériences et/ou de formation" (VAFE).

Ce principe de VAFE vaut également pour les prérequis et conditions d'admission. Afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme, une procédure type et normalisée est prévue de façon distincte pour une procédure VAF ou VAE. Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. En cas d'envoi d'un autre document ou si la demande n'est pas complétée de façon adéquate, **la demande sera d'office refusée.**

Plus d'informations à ce sujet sont publiées dans le cahier de charges complet disponible sur le site de la LFBTA : www.lfbta.be.

Modalités d'évaluation/certification



Plusieurs épreuves de certification permettront d'évaluer le niveau de compétence en fin de formation (voir schéma ci-dessous).

- Evaluations écrites (études de cas ...).
- Evaluations pratiques (micro-enseignements et démonstrations)
- Stages

Code et titre du module		Formes d'évaluation					Fondation du module dans la rhétorique	Fondation de la rhétorique dans le cursus de formation	
		1. Champs des Savoirs. Evaluations "Théoriques" > Epreuves E-learning	2. Validation par la participation	3. Champs des Savoirs. Evaluations "Théoriques" > Epreuve Ecrite	4. Champs des SF méthodo > Epreuves "Pratiques"	5. Stage			
						A. Pratique - Séances			B. Dossier / portfolio
Conditions d'accès aux épreuves d'évaluation >				Présence aux cours (80%)	Présence aux cours (80%) + réussite / validation 1, 2 et 3	Réussite de validation 1 à 4 + tous les documents de stage en ordre	Réussite de la partie pratique (A) + Respect des règles de dépôt		
Thème 1	CS111	Cadre d'intervention du MS/Initiateur Tir à l'Arc	V					20%	10%
	CS112	Règles et règlements pour les premières compétitions en Tir à l'Arc		V				40%	
	CS113	Paysage sportif du tir à l'arc	V					40%	
Thème 2	CS121	Méthodologie de l'apprentissage et l'initiation au tir à l'arc		V	V			30%	40%
	CS122	Notions d'emploi des différents types d'armes		V				20%	
	CS123	Initiation en handisport	V	V				10%	
	CS124	Le multimédia au service de l'apprentissage moteur et sportif appliqué au Tir à l'arc		V				20%	
	CS125	Stage d'application					V	V	
Thématique 3	CS131	Le matériel spécifique d'initiation en Tir à l'arc		V				20%	30%
	CS132	Nomenclature de l'arc		V				10%	
	CS133	Les principes techniques fondamentaux		V	V			30%	
	CS134	Les différents types d'armes - Spécificités techniques		V				10%	
	CS135	Un support à l'activité physique : "la machine humaine" appliquée au Tir à l'arc		V	V			20%	
	CS136	Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle appliquée au Tir à l'arc		V				10%	
Th 4	CS141	La sécurité en tir à l'arc		V				50%	10%
	TP	Une pratique en toute sécurité : Premiers soins en milieu sportif	V	V				50%	
Th 5	CS151	Les règles de bonne conduite, l'éthique, la déontologie et les valeurs dans l'encadrement tir à l'arc		V				100%	10%
Exigences minimales de réussite >		Validation des activités en ligne selon l'ordre prévu dans le parcours / dispositif	Validation de tous les modules	Minimum "A" au total et "A" aux modules 121, 133 et 141	Minimum "A" à chaque module	Minimum A	Minimum A		
Conséquences d'un échec >		Pas d'accès à la partie en présentiel suivant le bloc concerné	Pas d'homologation possible	Représenter les modules en échec en seconde session	Représenter en seconde session les modules en échec	Représenter son stage en seconde session	Représenter son dossier / portfolio en seconde session		
Règlement des évaluations >		Validation de toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectif ci-dessus							

Résultats d'acquis d'apprentissage (RAA) de chaque module

		TAXO (1à 4)	
CS111	Cadre d'intervention du MSInitiateur Tir à l'Arc	S	SF
Macro:	Distinguer le cadre dans lequel s'inscrit sa formation de Moniteur Sportif Initiateur en tir à l'arc et discerner tous les éléments organisationnels de celle-ci en vue de s'y référer pendant et après la formation.	2	
Micro	Discerner les différentes étapes constituant le dispositif de formation du niveau MSInitiateur en tir à l'arc de la LFBTA en vue de s'y référer	2	
	Discerner les droits et devoirs liés au profil de fonction d'un MS Initiateur en tir à l'arc permettant son intégration professionnelle dans le paysage et l'environnement spécifique au tir à l'arc.	2	
	Discerner les formalités administratives spécifiques à l'activité de MS Initiateur en tir à l'arc (limite assurance, inscription LFBTA, extrait de casier judiciaire ...)	2	

		TAXO (1à 4)	
CS112	Règles et règlements pour les premières compétitions en Tir à l'arc	S	SF
Macro:	Identifier les points du règlement ayant une influence sur le développement des habiletés motrices chez le public cible et sa participation aux premières compétitions	2	
Micro	Lister et décrire le règlement spécifique aux compétitions du public cible	2	

		TAXO (1à 4)	
CS113	Paysage sportif du tir à l'arc	S	SF
Macro:	Distinguer les éléments constitutifs du cadre/paysage institutionnel du tir à l'arc en vue de s'y référer dans sa fonction de MS Initiateur en tir à l'arc	2	
Micro	Distinguer les différentes disciplines du tir à l'arc	2	
	Distinguer les différents types d'arc	2	
	Discerner les éléments permettant de situer la LFBTA dans le paysage sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de s'y référer	2	
	Discerner les éléments fondamentaux de la philosophie et la ligne de conduite de la LFBTA en vue de s'y référer dans sa fonction de MS Initiateur en tir à l'arc	2	

		TAXO (1 à 4)	
CS121	Méthodologie de l'apprentissage et l'initiation au tir à l'arc	S	SF
Macro:	Appliquer les principes permettant de concevoir et mettre en œuvre une séance d'initiation et de correction technique au tir à l'arc	-	3
Micro	Intégrer les principes pédagogiques liés aux consignes dans la mise en œuvre de ses séances d'initiation et de correction technique au tir à l'arc		3
	Intégrer les principes pédagogiques liés à la correction dans la mise en œuvre de ses séances d'initiation et de correction technique au tir à l'arc		3
	Intégrer les principes de la planification de l'apprentissage technique spécifique au tir à l'arc		3

		TAXO (1 à 4)	
CS122	Notions d'emploi des différents types d'armes	S	SF
Macro:	Discerner les notions techniques fondamentales d'utilisation spécifiques aux différents arcs	2	-

		TAXO (1 à 4)	
CS123	Initiation en handisport	S	SF
Macro:	Identifier les connaissances de base en matière de handicap et adapter les contenus des séances selon la déficience	1	
Micro	Identifier les techniques spécifiques à la pratique du tir à l'arc handisport	1	
	Discerner le matériel handisport spécifique	2	
	Discerner les points principaux du règlement spécifique handisport	2	
	Reconnaître les principes de déontologie en vue d'intégrer un athlète dans un groupe de tireur valides	1	

		TAXO (1 à 4)	
CS124	Le multimédia au service de l'apprentissage moteur et sportif appliqué au Tir à l'arc	S	SF
Macro:	Intégrer l'utilisation de base du multimédia dans ses séances d'apprentissage et d'initiation	3	-

		TAXO (1à 4)	
CS125	Stage d'application	S	SF
Macro:	Intégrer et appliquer les principes, concept et RAA mobilisés durant les différents modules de formation	-	3
Micro	Appliquer les aspects organisationnels et de gestion de groupe lors de découverte des différentes activités dans leur environnement réel		3
	Exécuter les principes d'animation des séances d'initiation spécifiques au public cible		2
	Créer des fiches de préparation adaptées au besoin du public cible pour se constituer des fiches de travaux futures		3
	Construire un rapport de stage permettant de prendre du recul en vue d'analyser sa pratique		3
	Construire sa propre réflexion pour bénéficier de l'expérience de Maître de stage pour se forger sa propre expérience		3

		TAXO (1à 4)	
CS131	Le matériel spécifique d'initiation en Tir à l'arc	S	SF
Macro:	Décrire et lister les éléments permettant d'attribuer le matériel adéquat et adapté aux caractéristiques et particularités de l'archer.	2	-

		TAXO (1à 4)	
CS132	Nomenclature de l'arc	S	SF
Macro:	Distinguer les principes permettant d'effectuer les réglages et réparation de base d'un arc	2	-
Micro	Décrire les parties constitutives d'un arc	2	

		TAXO (1à 4)	
CS133	Les principes techniques fondamentaux	S	SF
Macro:	Appliquer les principes permettant de concevoir et mettre en œuvre une séance d'initiation et de correction technique au tir à l'arc	-	3

		TAXO (1 à 4)	
CS135	Un support à l'activité physique : "la machine humaine" appliquée au tir à l'arc	S	SF
Macro:	Intégrer les bases du fonctionnement du corps humain dans un contexte spécifique au tir à l'arc	3	-
Micro	Appliquer les principes permettant de concevoir et mettre en œuvre une séance d'échauffement ou de renforcement musculaire ou d'étirement adaptée au tir à l'arc		3
	Discerner les éléments biomécaniques de base permettant de décomposer les mouvements réalisés au tir à l'arc et les actions musculaires liées	2	
	Discerner les éléments biomécaniques de base permettant d'analyser la position de tir en vue d'y apporter des corrections	2	

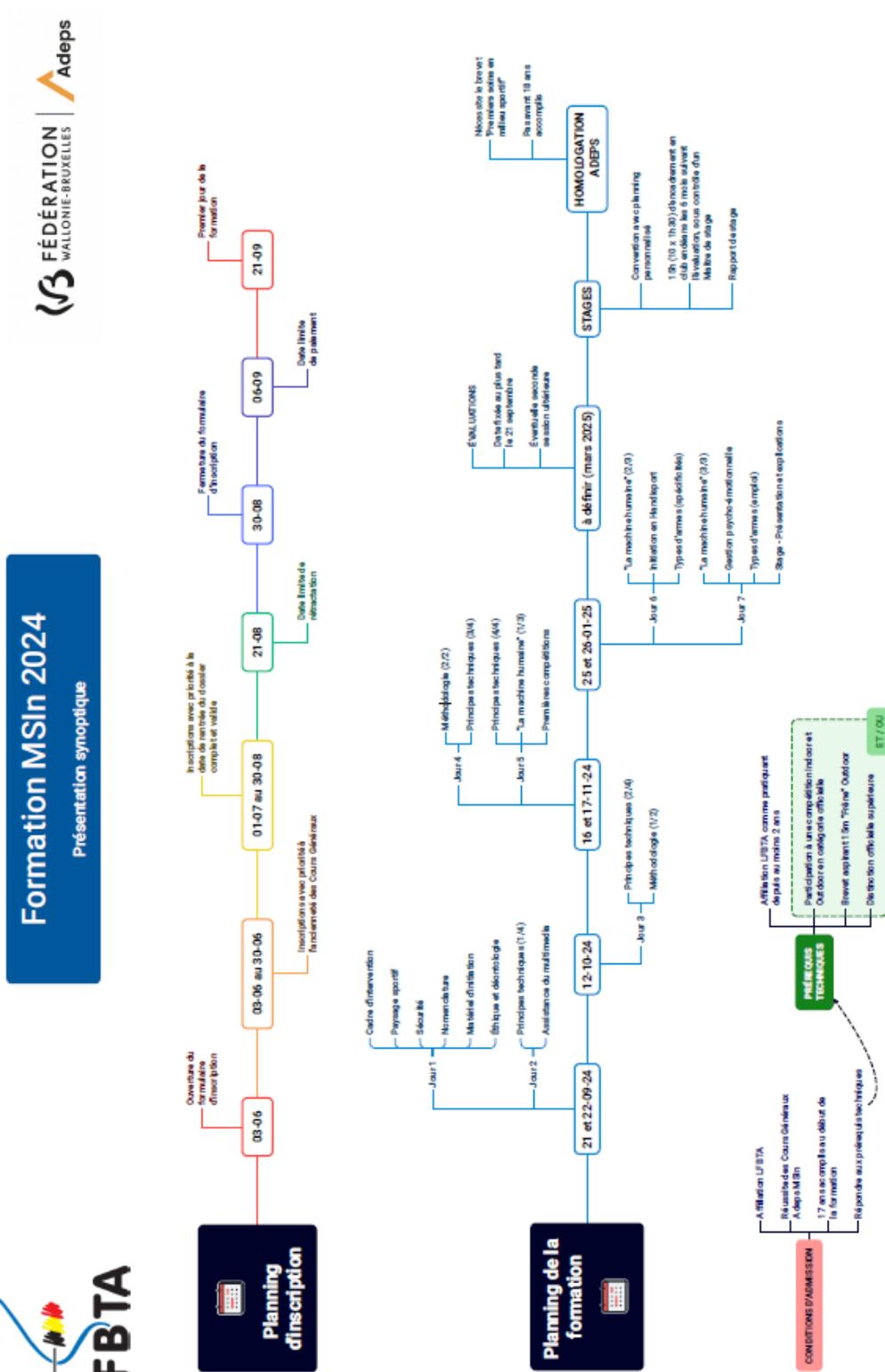
		TAXO (1 à 4)	
CS136	Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle appliquée au tir à l'arc	S	SF
Macro:	Distinguer les principes de base permettant d'installer un environnement et un climat favorables au développement psycho-émotionnel du public cible dans un contexte spécifique au tir à l'arc	2	
Micro	Distinguer les principes permettant d'identifier, repérer et réguler les émotions de base dans le contexte du tir à l'arc et de là, tenter de les adapter à différents contextes, à des environnements particuliers, aux émotions des autres	2	
	Distinguer les principes de base permettant d'identifier, repérer, faire émerger et maintenir les principales formes de motivation dans le contexte du tir à l'arc	2	
	Distinguer les principes de base permettant d'identifier et repérer les facteurs clefs de la confiance et ses différentes sources chez les tireurs	2	
	Reconnaître les principes fondamentaux de l'anxiété de performance dans le contexte du tir à l'arc	1	

		TAXO (1à 4)	
CS141	La sécurité en tir à l'arc	S	SF
Macro:	Intégrer les éléments permettant de prévenir, d'anticiper des incidents et des accidents fréquents spécifiques au tir à l'arc	3	
Micro	Discerner les éléments constitutifs d'une procédure de base permettant d'évaluer l'état du matériel utilisé et de l'utiliser en toute sécurité ainsi que ceux permettant de réaliser une analyse de risque des différents environnements de pratique	2	
	Décrire les principes permettant de préparer, organiser et mettre en œuvre une activité à risque minimale	2	
	Discerner les éléments à respecter pour remplir une déclaration d'accident le cas échéant	2	
	Décrire les principes permettant de s'adapter et de réagir adéquatement face à une situation d'accidents bénins lors de la pratique du tir à l'arc en vue de les appliquer le cas échéant	2	

		TAXO (1à 4)	
TP	Une pratique en toute sécurité : Premiers soins en milieu sportif	S	SF
Macro:	Si nécessaire, appliquer les principes permettant de prodiguer des 1ers soins, une réanimation cardiorespiratoire avec défibrillation, un positionnement correct de la victime (notamment PLS), ..., etc...	-	3
Micro	Appliquer les principes permettant de gérer efficacement l'approche globale d'un accident et d'une victime, inanimée ou pas, consciente ou inconsciente, qui respire ou pas.		3
	Appliquer les principes permettant de passer efficacement un appel téléphonique correct et complet aux services de secours et prendre en charge la victime dans l'attente de ceux-ci		3

		TAXO (1à 4)	
CS151	Les règles de bonne conduite, l'éthique, la déontologie et les valeurs dans l'encadrement tir à l'arc	S	SF
Macro:	Discerner les règles de base de l'éthique du cadre sportif en tir à l'arc en vue de s'y référer	2	-

3.3. Synoptique MSIn 2024



3.4. Proposition de nouvelle couverture pour le guide compétitions



3.5. Inventaire des cibles 3D (photos)



